



ARRÊTÉ N° 152/2024

Circulation Alternée par Panneaux Interdiction de Stationner Rue de la Violette/ Résidence du Bas Frene Du 17 au 20 Septembre 2024

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise Spac en date du 11 septembre 2024 de réguler la circulation et le stationnement rue de la Violette et résidence du Bas Frene pour des contrôles sur le réseau assainissement du 17 au 20 septembre 2024.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de contrôles sur le réseau assainissement, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 et le stationnement sera interdit au droit du chantier rue de la Violette et résidence du Bas Frene du 17 au 20 septembre 2024.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise SPAC.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise SPAC.

Fait à QUÉVERT, le 16/09/2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 18 septembre 2024